

CHAPITRE XVII.—COMMERCE INTÉRIEUR.

Ce chapitre sur le commerce intérieur du Canada commence par un exposé général des échanges interprovinciaux, suivi des statistiques du commerce du grain, du bétail et des produits animaux. Viennent ensuite les statistiques de capacité des entrepôts frigorifiques et des produits entreposés. A la fin du chapitre figurent les sections se rapportant aux divers services administratifs affectés au commerce et qui comprennent: le paiement de primes, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les marques de commerce; l'inspection des poids et mesures, de l'électricité et du gaz. La dernière section du chapitre est consacrée aux statistiques sur le commerce de gros et de détail.

Section 1.—Echanges interprovinciaux.¹

Le Canada peut être divisé en cinq grandes régions économiques, leur caractère étant déterminé par les occupations de la population de chacune d'elles:

1. *La région des pêcheries, des forêts et des mines de l'Est*, comprenant la vallée du St-Laurent, son estuaire et le littoral de l'Atlantique, c'est-à-dire la plus grande partie des Provinces Maritimes, la partie nord de la province de Québec (sans l'ancien territoire de l'Ungava) et une partie de l'Ontario septentrional.

2. *La région agricole et industrielle de l'Est*, constituée par les superficies en culture des Provinces Maritimes, du Québec et de l'Ontario. Dans ces deux dernières provinces, ces régions en culture s'étendent dans les vallées du St-Laurent et de ses tributaires jusqu'aux frontières.

3. *La région agricole centrale*, qui embrasse le territoire s'étendant de la vallée de la rivière Rouge aux Rocheuses et de la frontière internationale à approximativement 56° lat. N.

4. *La région des pêcheries, des forêts et des mines de l'Ouest*, comprenant l'Alberta la Colombie Britannique et la partie sud du Yukon.

5. *La région septentrionale de pêche et de chasse*, s'étendant des régions colonisées vers le nord jusqu'au cercle polaire et des côtes du Labrador au Pacifique et à la frontière de l'Alaska. Ce vaste territoire n'est pas peuplé. Il n'y a que quelques tribus d'indigènes nomades vivant de pêche et de chasse et qui trafiquent avec les marchands de fourrure, les baleiniers et autres marchands qui parcourent quelques parties de cette région.

Il y a une grande différence entre les produits de ces cinq sections; même les produits forestiers et les produits poissonniers n'étant pas les mêmes dans l'Est

¹Revisé par G. S. Wrong, chef de la branche des transports, Bureau Fédéral de la Statistique.